

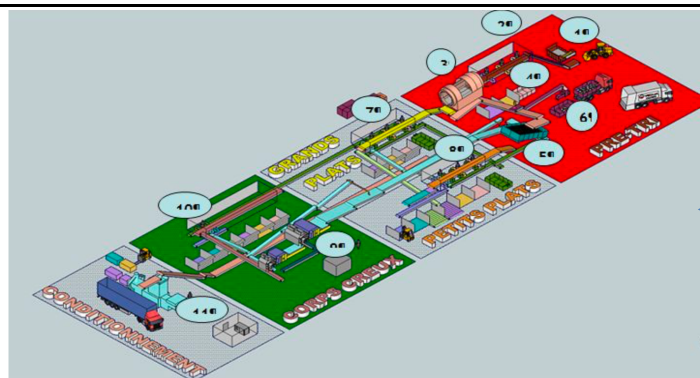
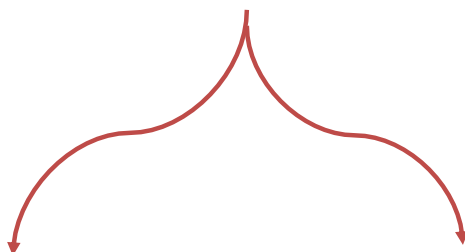


SYTRADEM

SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MENAGERS DU SUD-EST SEINE-ET-MARNE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EXERCICE 2021

CENTRE DE TRANSFERT DE NANGIS



Centre de tri Génériss - Vaux le Pénil



**Centre de Valorisation Energétique
de MONTEREAU FAULT YONNE**

Rapport établi conformément à la LOI n°95-101 du 02 Février 1995, dite Loi BARNIER,
et au décret d'Application n°2000-404 du 11 Mai 2000

Rédacteur :

ENVIREC



Conseil en Energie – Gestion des
Déchets Eau & Assainissement

Sommaire

1	Historique et présentation	3
1.1	Les compétences du SYTRADEM.....	3
1.2	Modalités d'exploitation des installations :	4
1.3	Fonctionnement administratif :	6
1.3.1	Service RESSOURCES HUMAINES : principales missions :	6
1.3.2	Services AFFAIRES GENERALES : principales missions :	6
1.3.3	Service ADMINISTRATIFS- MARCHES PUBLICS –COMPTABILITE :	6
2	L'ACTIVITE DE TRANSFERT DES DECHETS ULTIMES ET RECYCLABLES.....	8
2.1	Principe :	8
2.2	Indicateurs techniques :	9
2.2.1	Transfert des déchets recyclables et performances de collecte :	9
2.2.2	Transfert des papiers et performances de collecte :	10
2.2.3	Transfert des déchets ultimes :	11
3	TRI ET VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES	12
3.1	Clés de répartition.....	12
3.2	Tonnages collectés.....	13
3.2.1	Collecte des Emballages Ménagers	13
3.2.2	Collecte des Journaux-Magazines	13
3.2.3	Performances globales de collecte	14
3.3	Tonnages Valorisés.....	14
3.3.1	Les filières de recyclage	14
3.3.2	Répartition des produits triés	14
3.3.3	Répartition des expéditions vers les filières de valorisation.....	15
3.3.4	Les stocks matière.....	16
3.3.5	Valorisation du verre	16
3.3.6	Qualité du tri	16
4	TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES.....	17
4.1	LE CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE	17
4.1.1	Présentation.....	17
4.1.2	La durée du contrat de délégation de service public :	18
4.1.3	Le périmètre de la Délégation de Service Public :	18
4.1.4	Les évolutions de la Délégation de Service Public :	19
4.2	Événements marquants - 2021	20
4.3	Organigramme SOVALEM.....	22
4.4	Cartographie des flux.....	23
4.5	Tonnages entrants	23
4.6	Flux sortants	25
4.7	Valorisation et performances énergétiques.....	26
4.7.1	La valorisation :	26
4.7.2	La performance énergétique :	27
4.7.3	Fonctionnement des équipements du C.V.E.....	29
4.7.4	Consommables.....	29
4.7.5	Maintenance.....	30
4.7.6	Dépenses GER 2021 et Stock GER à fin Décembre 2021 :	32
4.7.7	Suivi environnemental	33
5	Indicateurs financiers.....	34
5.1	Transfert et transport	34
5.2	Tri et Valorisation.....	35
5.3	Traitement des déchets ultimes.....	35
5.3.1	Rémunération de SOVALEM.....	35
5.3.2	Recettes de l'activité de l'UVE :	35
5.4	Budget du SYTRADEM.....	36
5.4.1	Budget primitif 2021	36
5.4.2	- Emprunts	36
6	CONCLUSION GENERALE et PERSPECTIVES	37
6.1	Mise en conformité	37
6.1.1	Remplacement du système informatique de gestion de l'UVE :	37

6.1.2	Loi AGECE:	37
6.1.3	Mise en conformité au BREF incinération :	37
6.2	Perspectives 2022 : Unité de valorisation Énergétique	38
6.3	Perspectives 2022 : Tri - Valorisation	39

1 Historique et présentation

Le SYTRADEM a été créé en 2002. Il se compose de deux syndicats : Le SMETOM-GEEODE de la région de Provins, et le SIRMOTOM de la région de Montereau.

Le SMETOM-GEEODE compte 97 communes pour 89 905 habitants. Il exerce la compétence collecte.

Le SIRMOTOM regroupe quant à lui 40 communes pour 55 838 habitants. Il exerce la compétence collecte.

Au total, le SYTRADEM est composé de 137 communes pour 145 143 habitants.

Ces deux syndicats exercent la compétence collecte et la gestion complète des déchetteries de leur territoire.

1.1 *Les compétences du SYTRADEM*

Le SYTRADEM a pour missions principales le traitement des déchets ménagers et assimilés

Et donc:

- L'exploitation des prestations de tri des emballages ménagers par délégation sur le centre de tri de Vaux le Pénil
- L'exploitation d'une unité thermique des ordures ménagères à Montereau,
- Le transport des emballages ménagers de Montereau à Vaux le Pénil
- Le transport des emballages ménagers de Nangis à Vaux le Pénil
- Le transport des ordures ménagères de Nangis à Montereau

Les compétences du syndicat :

Elles s'exercent sur les ouvrages communs de traitement et d'élimination suivants

- Plateforme de transfert de Nangis : réception des emballages pour les apports directs ou au départ d'un quai de transfert des emballages jusqu'au recyclage.
- Centre de Valorisation Energétique des ordures ménagères à Montereau : réception à l'usine des bennes à ordures ménagères pour les apports directs ou au départ d'un quai de transfert des ordures ménagères jusqu'au traitement des déchets ultimes.

1.2 Modalités d'exploitation des installations :

Le SYTRADEM a confié l'exploitation des installations de tri, de traitement et de valorisation matière et énergétique ainsi que la réalisation des prestations de transport comme suit :

Tri des déchets ménagers recyclables

Marché de prestations de services (48 mois + 2 reconductions de 12 mois chacune) confié à la société GENERIS à compter du 01 janvier 2021 dont l'échéance maximale est fixée au 31/12/2026.

Réception des emballages pour les apports directs ou au départ d'un quai de transfert des emballages du CVE, tri, emballage selon les PTM CITEO et expédition jusqu'aux filières de recyclage.

Unité de Valorisation Énergétique de Montereau :



Délégation de Service Public confiée à la société SOVALEM

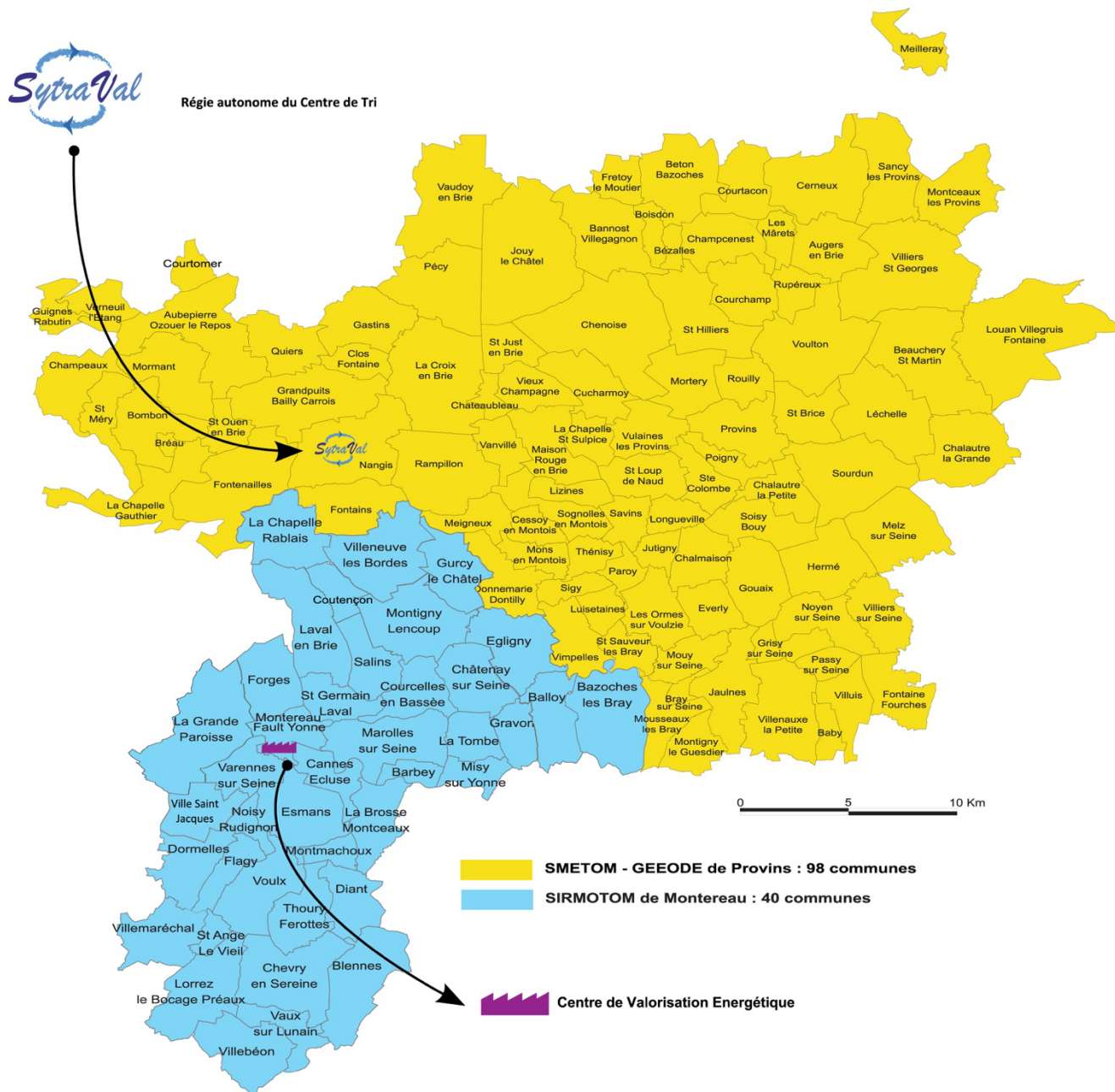
Réception à l'usine des bennes à ordures ménagères pour les apports directs ou au départ d'un quai de transfert des ordures ménagères jusqu'au traitement des déchets ultimes

Exploitation de la plateforme de transfert de Nançis et Transport des déchets ultimes et des produits issus de collectes sélectives



Marché de prestations de services (48 mois + 2 reconductions de 12 mois chacune) confié à la société OURRY à compter du 01 janvier 2021 dont l'échéance maximale est fixée au 31/12/2026.

Carte du SYTRADEM



1.3 Fonctionnement administratif :

Les services Administratifs du SYTRADEM sont composés d'agents mis à disposition par le SMETOM GEEODE.

1.3.1 Service RESSOURCES HUMAINES : principales missions :

- Gestion des mandats des indemnités des élus et des charges,
- Déclaration des données sociales de fin d'année et budget du personnel,
- Veille juridique et projets règlementaires.

1.3.2 Services AFFAIRES GENERALES : principales missions :

- Accueil téléphonique et physique,
- Enregistrement des courriers départs et arrivées,
- Gestion des archives,
- Travaux de reprographie,
- Dématérialisation des factures et documents administratifs,
- Préparation des comités, des commissions

1.3.3 Service ADMINISTRATIFS- MARCHES PUBLICS –COMPTABILITE :

- Le Service Marchés gère et suit 4 marchés,
- Le service gère et suit 20 conventions, contrats,
- Le service effectue le suivi administratif
- Suivi des commissions au nombre de 7
- Suivi de la DSP concernant l'unité de valorisation, relation régulière avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et le délégataire.
- Le service élabore les marchés publics et suit la gestion financière et administrative des marchés publics, (courriers, envoi des documents...)
- Suivi financier des marchés publics, contrats et conventions,
- Préparation du Budget et suivi budgétaire

- Suivi comptable 2021 :

OBJET	NOMBRE ANNUEL
Déclaration de TVA mensuelle	12
Nombre de factures traitées	235
Nombre de factures établies	14
Suivi et édition des tableaux de reversement des recettes des matériaux valorisables	22
Suivi et édition des tableaux de reversement des éco-organismes	5
Edition des titres de recettes	85

- Suivi Administratif

- Suivi de tableaux de bord
- Rédaction de courriers
- Participation aux réunions de travail
- Rédaction de comptes rendus
- Relation avec la préfecture, la DGFIP, la DRIEE, les éco-organismes, les prestataires et les élus
- Préparation de dossiers avec les partenaires pour prise de décision des élus
- Réunion hebdomadaire avec le Président
- Participation aux diverses commissions et comités.
- Relation avec l'ensemble des opérateurs –Récupération et suivi des données de traitement, tri et autres éléments
- Échanges de travail avec le SMETOM-GEEODE et le SIRMOTOM
- Veille juridique
- Relations contractuelles CITEO

2 L'ACTIVITE DE TRANSFERT DES DECHETS ULTIMES ET RECYCLABLES

2.1 Principe :

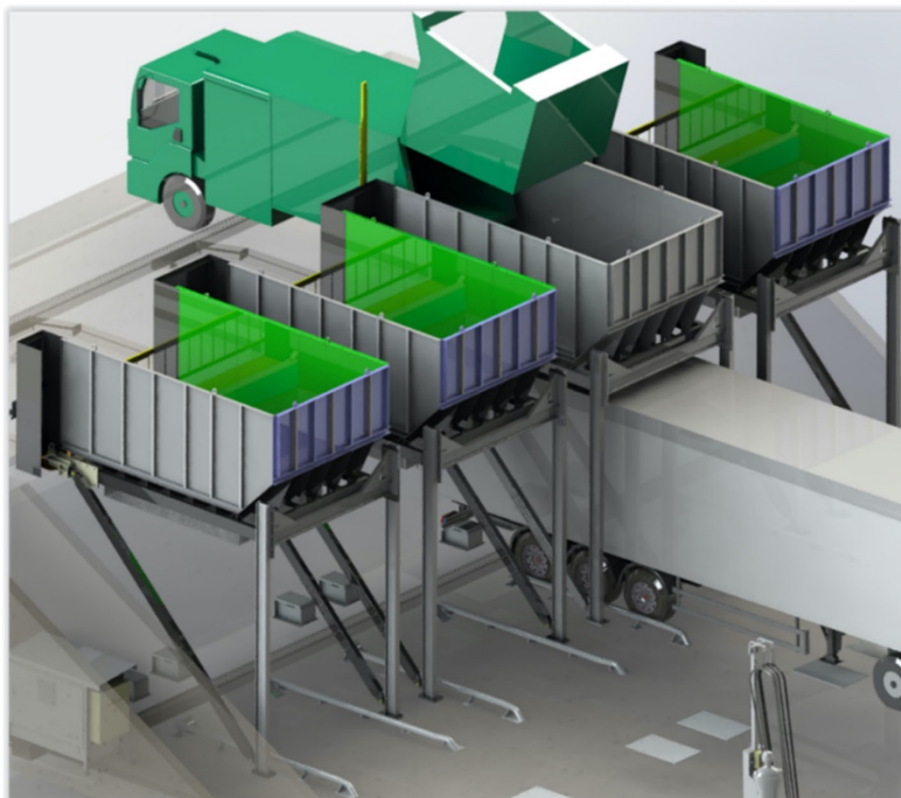
Les emballages et les Journaux Revues et Magazines provenant du SIRMOTOM sont réceptionnés sur le site de Montereau puis rechargés et transportés jusqu'au centre de tri de Vaux le Pénil. Depuis l'année 2020 une partie des JRM est expédiée directement depuis le centre de transfert de NANGIS vers les filières de recyclage, après un sur tri sommaire. Cette pratique a été généralisée à l'ensemble du flux papiers collectés sur le territoire du SYTRADEM en 2021.

Les emballages provenant du SMETOM sont réceptionnés sur le site de Nangis puis rechargés et transportés jusqu'au centre de tri de Vaux le Pénil.

Les Journaux Revues et Magazines sont expédiés directement depuis le centre de transfert de NANGIS vers les filières de recyclage, après un sur tri sommaire.

La qualité des papiers réceptionnés a permis d'expédier directement ce flux vers les filières de recyclage (papeteries de GOLBEY – 88) sans tri sur chaîne, directement depuis le centre de transfert de Nangis, générant ainsi l'économie totale des frais de tri sur ce flux.

Les ordures ménagères sont réceptionnées sur le site de Nangis, rechargées directement via des trémies, par chargement gravitaire, puis transportées jusqu'au centre de Valorisation Énergétique de Montereau.



Le verre ménager du SIRMOTOM est stocké puis expédié en filière de valorisation à la SAMIN.
Le verre ménager du SMETOM-GEEODE est directement transporté à la SAMIN par le collecteur.

2.2 Indicateurs techniques :

2.2.1 Transfert des déchets recyclables et performances de collecte :

Les emballages et les Journaux Revues et Magazines du SIRMOTOM sont réceptionnés sur le site de Montereau puis rechargés et transportés en semi-remorques. Les emballages en provenance du SMETOM sont réceptionnés sur le site de Nangis puis rechargés et transportés en semi-remorques

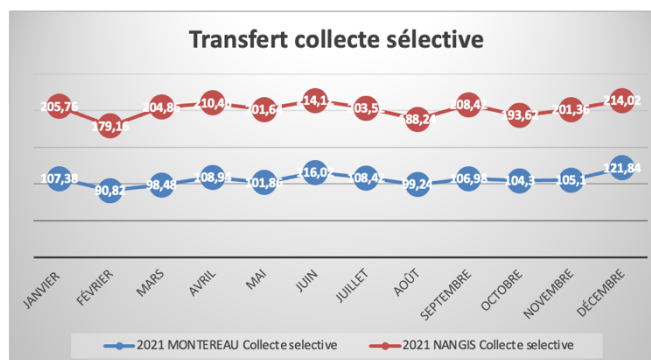
Les flux sont acheminés au centre de tri de GENERIS à Vaux le Pénil.

TRANSFERT RECYCLABLES

MONTEREAU
NANGIS

VAUX LE PENIL

	2021 MONTEREAU	2021 NANGIS
	Collecte selective	Collecte selective
Janvier	107,38	205,76
Février	90,82	179,16
Mars	98,48	204,86
Avril	108,94	210,46
Mai	101,86	201,64
Juin	116,02	214,12
Juillet	108,42	203,52
Août	99,24	188,24
Septembre	106,98	208,42
Octobre	104,3	193,62
Novembre	105,1	201,36
Décembre	121,84	214,02
TOTAL	1269,38	2425,18



En 2021, ce sont 3 694,56 tonnes qui ont été collectées et transférées vers les centres de tri contre 3510,78 tonnes en 2020, ce qui représente une augmentation de 5,23 %. Cette augmentation est plus significative sur le territoire du SIRMOTOM.

SMETOM GEEODE >>>>>> +4,09%

SIRMOTOM >>>>>> +7,49%

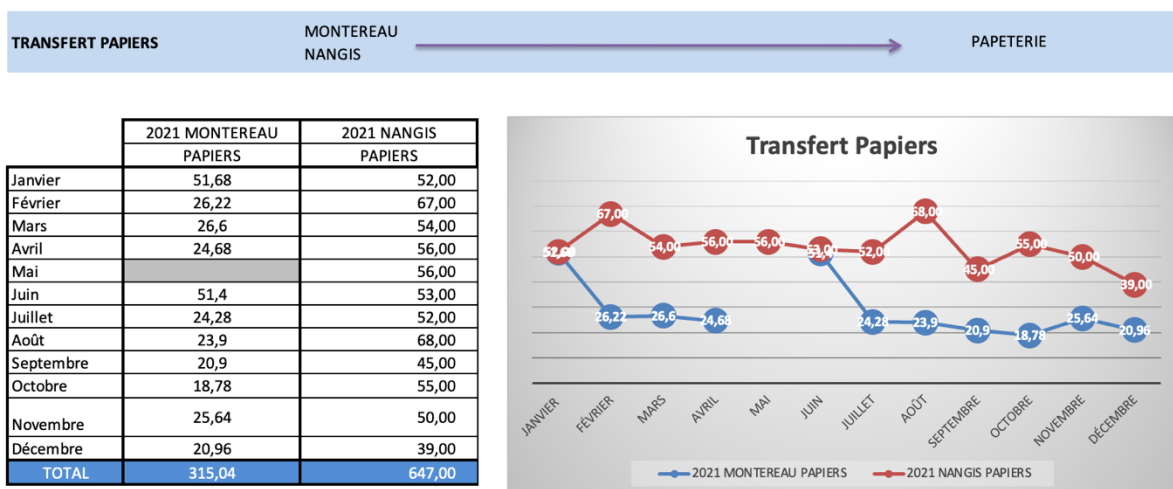
Comme pour beaucoup de collectivités, il semble que le premier confinement ait impacté le geste de tri des ménages qui ont poursuivi leurs efforts en 2021.

2.2.2 Transfert des papiers et performances de collecte :

Les Journaux Revues et Magazines du SIRMOTOM sont réceptionnés sur le site de Montereau puis rechargés et transportés en semi-remorques jusqu'au centre de tri de Nangis. Les papiers en provenance du SMETOM sont réceptionnés sur le site de Nangis

Ce flux regroupé subit un tri manuel sommaire et les papiers sont ensuite rechargés pour être transportés en semi-remorques directement en papeterie pour y être recyclés ;

Les flux sont acheminés à GOBLEY dans les Vosges ;



2.2.3 Transfert des déchets ultimes :

Une partie des ordures ménagères du SMETOM GEEODE sont vidées au quai de transfert implanté sur le site du centre de tri de Nangis. Elles sont vidées directement par les camions qui effectuent la collecte au porte à porte dans des trémies de rechargement gravitaires en dessous desquelles sont positionnées des remorques de type FMA alimentées par un groupe hydraulique indépendant. Les déchets ainsi rechargés sont transportés par gros porteurs jusqu'au centre de valorisation énergétique de Montereau, dans le cadre du marché conclu avec la société OURRY.



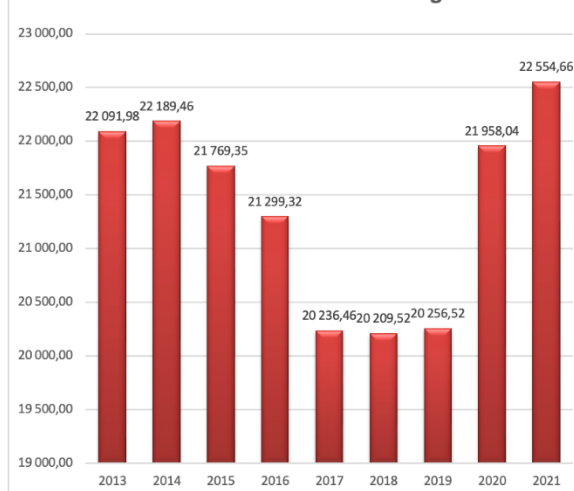
TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES

NANGIS

MONTEREAU

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	1 849,44	1 894,10	1 805,42	1 779,12	1 513,60	1 773,56	1 698,10	1 831,48	1 739,38
Février	1 577,62	1 583,54	1 524,01	1 783,46	1 409,52	1 414,85	1 511,62	1 565,42	1 589,38
Mars	1 628,56	1 734,36	1 780,96	1 982,86	1 789,98	1 641,00	1 613,38	1 817,42	1 933,38
Avril	1 898,50	1 810,04	1 904,58	1 982,86	1 617,54	1 777,96	1 917,22	1 934,78	2 129,18
Mai	1 990,34	1 929,30	1 747,80	2 026,84	1 770,14	1 822,74	1 953,88	1 831,98	1 794,62
Juin	1 832,58	1 921,70	1 930,66	1 964,36	1 836,62	1 816,80	1 731,26	1 934,64	2 045,78
Juillet	1 966,64	1 979,60	1 877,04	1 653,82	1 616,08	1 692,27	1 570,18	2 012,13	1 995,80
Août	1 862,48	1 794,74	1 618,46	1 552,18	1 759,08	1 695,12	1 195,16	1 618,78	1 803,32
Septembre	1 861,42	1 998,62	1 988,46	1 692,92	1 792,82	1 585,52	1 767,02	1 854,64	1 981,98
Octobre	2 072,14	2 080,86	1 922,42	1 532,78	1 797,44	1 736,36	1 839,54	1 877,69	1 859,64
Novembre	1 778,54	1 696,38	1 765,92	1 637,86	1 691,08	1 701,22	1 710,46	1 785,48	1 775,92
Décembre	1 773,72	1 766,22	1 903,62	1 710,26	1 642,56	1 552,12	1 748,70	1 893,60	1 906,28
TOTAL	22 091,98	22 189,46	21 769,35	21 299,32	20 236,46	20 209,52	20 256,52	21 958,04	22 554,66

Transfert ordures ménagères - 2021

Evolution Transfert ordures ménagères


3 TRI ET VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES

3.1 Clés de répartition

Le SYTRADEM étant composé de deux syndicats, le SIRMOTOM et le SMETOM-GEEODE, toutes les données techniques et financières doivent être réparties selon une méthode spécifique basée sur un prorata de la population de chaque Syndicat.

La clé de répartition la plus utilisée prend en compte la population totale pour chacun des deux syndicats. Toutes les données quantitatives et les recettes de valorisation du SYTRADEM sont donc réparties entre ses adhérents de la manière suivante :

Les critères de répartition entre les deux syndicats de base sont fixés à partir d'un coefficient défini comme suit :

- Prise en compte des apports au Centre de Tri de l'année N – 1 pour chaque Syndicat (ces données sont connues, chaque livraison étant répertoriée et pesée à l'entrée du site);
- Application du taux moyen des refus de l'année N – 1, défini à partir des caractérisations effectuées tout au long de l'année ;
- Le tonnage « sortant » retenu pour chaque Syndicat est déterminé par déduction, sur le tonnage « entrant », du tonnage résultant du refus.

Les soutiens versés par les Sociétés CITEO et Eco-Folio étant également définis à partir des tonnages « sortants », les coefficients ci-dessus définis sont appliqués pour le reversement de ces recettes.

3.2 Tonnages collectés

3.2.1 Collecte des Emballages Ménagers

3 695 tonnes d'Emballages Ménagers ont été collectées au porte-à-porte puis triées au centre de tri de Vaux le Pénil. Ce tonnage est en constante augmentation avec une hausse de 5,23 %, soit +184 tonnes, entre 2020 et 2021.

3.2.2 Collecte des Journaux-Magazines

Parallèlement aux Emballages Ménagers, 315 tonnes de Journaux-Magazines en provenance du SIRMOTOM et 647 tonnes de Journaux-Magazines en provenance du SMETOM ont été expédiées directement en papèterie.

Cette opération représente une économie annuelle sur le marché de tri et de transfert de
 $57,96 \times 962 - 2634 = 53\,123 \text{ €}$

Cette mesure de valorisation directe des JRM a été progressivement étendue aux tonnages en provenance du SIRMOTOM pour couvrir 100% de la production en 2021.

3.2.3 Performances globales de collecte

En termes de performance, le ratio moyen sur l'ensemble du territoire est le suivant :

- 25,45 kg/habitant/an pour les Emballages Ménagers, soit une augmentation de 5,21 % par rapport à l'exercice précédent.
- 6,63 kg/habitant/an pour les Journaux-Magazines en apport volontaire, ce qui représente une augmentation de +14,26 % par rapport à l'exercice précédent.

La collecte sélective poursuit sa progression en 2021 avec une augmentation moyenne de la valorisation d'environ 6,9 %.

3.3 Tonnages Valorisés

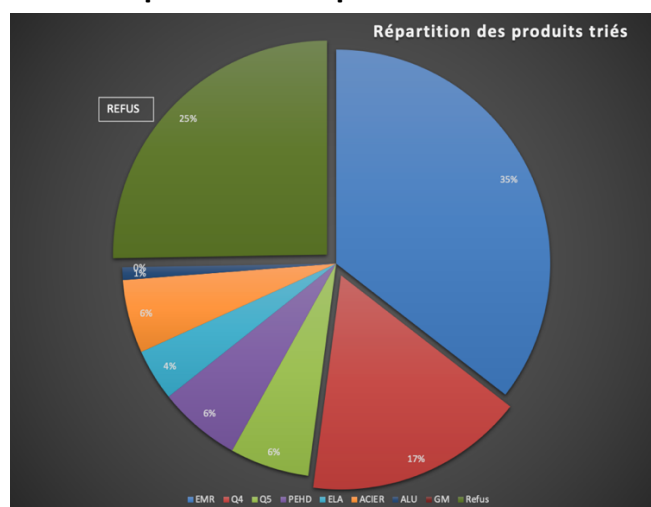
3.3.1 Les filières de recyclage

Une fois triés, les Emballages Ménagers et les Journaux-Magazines sont acheminés vers les filières de valorisation pour y être recyclés.

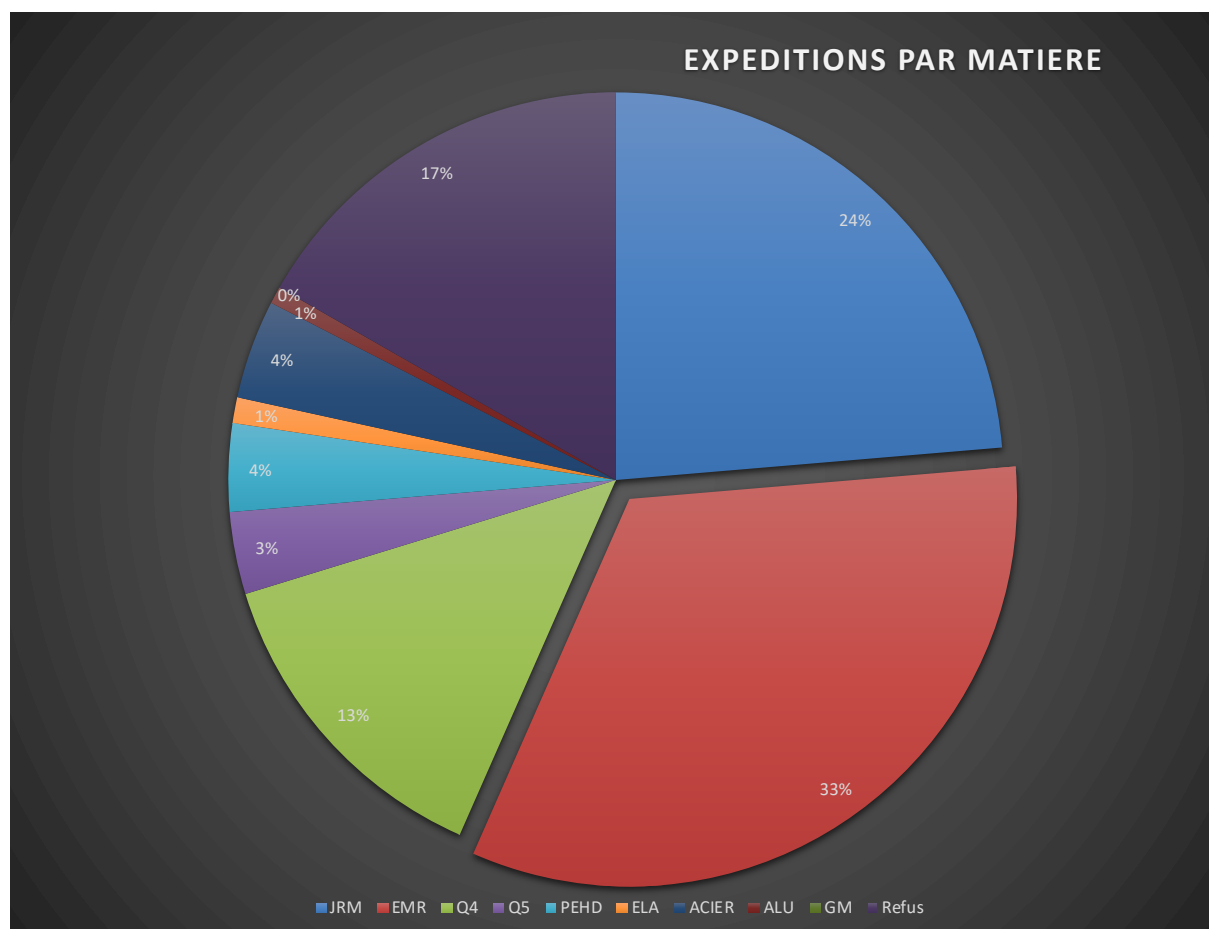
On distingue plusieurs catégories de produits valorisés :

- Le plastique (PET Clair, PET foncé, PEHD) est expédié vers la filière ACTECO Recycling.
- Les cartonnettes sont expédiées vers la filière ACTECO Recycling.
- Les briques alimentaires sont expédiées vers la filière COVED.
- L'acier est expédié vers la filière ACTECO Recycling.
- L'aluminium est expédié vers la filière ACTECO Recycling.
- Les Journaux-Magazines sont expédiés vers la filière Golbey.

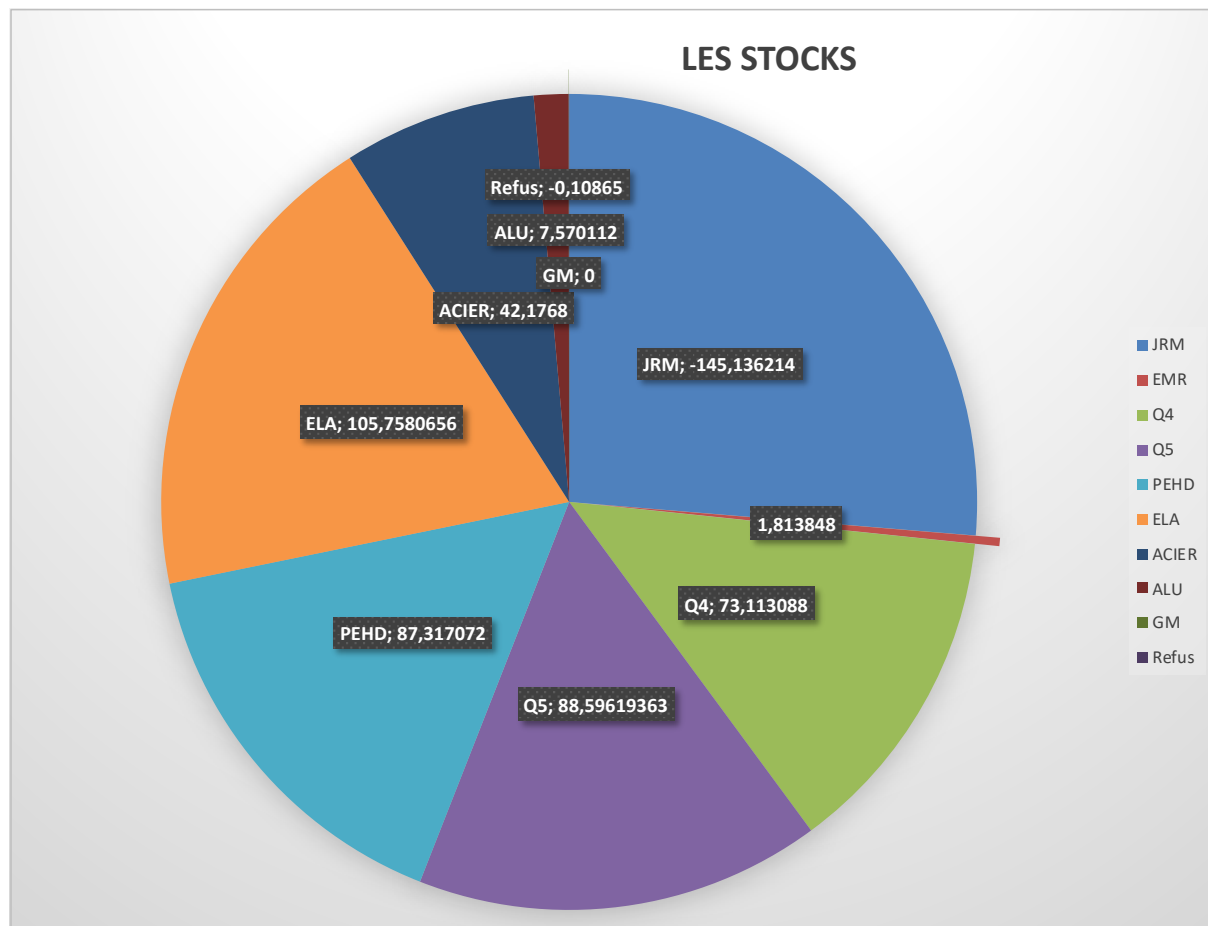
3.3.2 Répartition des produits triés



3.3.3 Répartition des expéditions vers les filières de valorisation



3.3.4 Les stocks matière



3.3.5 Valorisation du verre

La production de verre se stabilise par rapport à 2020 et s'établit à 1 134 tonnes (SIRMOTOM) + 2 241 tonnes pour le (SMETOM) soit 3 375 tonnes valorisées au total.

3.3.6 Qualité du tri

En 2021, les refus de tri des produits de collecte sélective ont représenté 937 tonnes, soit en moyenne 20,12 % du tonnage total collecté. Pour ce qui concerne les emballages, le taux de refus s'établit à 25,36 %. La qualité du tri s'est donc détériorée sensiblement et revient à des taux supérieurs aux moyennes nationales constatées pour des territoires de même typologie.

4 TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES

4.1 LE CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE

4.1.1 Présentation

La société SOVALEM, société dédiée du Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT, exploite dans le cadre d'une délégation du Service Public le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés (C.V.E.) du SYTRADEM.

Le SYTRADEM est détenteur de l'Arrêté d'Autorisation d'Exploiter n°09 DAIDD IC 087 en date du 31 Mars 2009. L'exploitation du CVE a été confiée à la société SOVALEM via une procédure de Délégation de Service Public.

21 Personnes sont employées à temps plein sur site pour l'exploitation directe et le management.

Le centre de valorisation énergétique traite également les apports de déchets « tiers ».

Le Centre de Valorisation Energétique reçoit :

-  Les déchets ménagers n'ayant pu faire l'objet d'une collecte sélective,
-  Les déchets d'artisans et de commerçants collectés conjointement avec les déchets ménagers,
-  Les déchets provenant d'établissements publics (écoles, casernes,...),
-  Les déchets de nettoyage des voies, parcs, foires, marchés ...
-  Les refus générés par les installations de tri d'emballages et de compostage,
-  Les encombrants incinérables recueillis par un réseau de déchetteries,
-  Les déchets tiers (déchets industriels et commerciaux banals (D.I.B.) et déchets ménagers en provenance de collectivités voisines du SYTRADEM) dans la limite de la capacité disponible.

La capacité de l'unité de valorisation énergétique est de 72.000 tonnes/an de déchets en mélange, ayant un pouvoir calorifique (P.C.I.) nominal de 2.350 kcal/kg.

Le déchargement des déchets sur site se fait par gravité au niveau de 5 quais de déchargement, situés à l'intérieur d'un bâtiment fermé.

La fosse de réception/stockage a une capacité globale de 3.500 m3.

Les équipements :

-  Deux ponts roulants, équipés chacun d'un grappin hydroélectrique autonome d'une capacité de 3,5 m3, permettent la reprise des déchets dans la fosse et l'alimentation de l'installation d'incinération via une trémie et une goulotte d'alimentation.
-  Un four à rouleaux VINCI de type RT 3P équipé de deux brûleurs alimentés au gaz naturel. Le four permet la combustion des déchets sur un tapis constitué de rouleaux ayant pour fonction d'assurer l'avancement et le retournement réguliers des déchets, et, d'assurer une répartition homogène de l'air de combustion insufflé sous les éléments de grille.
-  L'énergie libérée lors de la combustion sera valorisée sous forme de vapeur et d'électricité, à l'aide d'une chaudière de récupération d'énergie placée en aval du four. La production de vapeur permet l'alimentation d'un groupe turbo-alternateur à condensation qui produit de l'électricité consommée in-situ ou revendue sur le réseau EDF. La vapeur turbinée alimente les échangeurs du réseau de chaleur de la ville de Montereau et certaines installations de l'usine.

4.1.2 La durée du contrat de délégation de service public :

-  Phase 1 : 12 mois, dès notification de la D.S.P., le suivi des études et de la réalisation du marché de travaux de construction du C.V.E.
-  Phase 2 : 2 mois, dès le constat d'achèvement des travaux du marché de construction du C.V.E., la mise à disposition du personnel du Délégataire, en vue de sa formation par le constructeur.
-  Phase 3 : 10 ans, renouvelable pour une période de 5 ans, à compter de la réception de l'ordre de service émis par le SYTRADEM, **soit le 1er août 2011**, exploitation effective du C.V.E., y compris la période de mise en service industriel du C.V.E.

Soit un premier terme du contrat de DSP fixé au 31 Juillet 2021.

La période de reconduction a été notifiée au titulaire le 03 juillet 2019, parallèlement. à la signature de l'Avenant N°8 portant sur le développement du GER. Le terme effectif de la DSP est donc porté au 31/07/2026.

4.1.3 Le périmètre de la Délégation de Service Public :

En 2009, le SYTRADEM a décidé du principe de la délégation du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés par incinération avec valorisation énergétique. A l'issue de cette procédure, la Société VEOLIA PROPLETE – GENERIS a été attributaire du marché à compter du 17 mai 2010.

Pour faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre au SYTRADEM d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, la société VEOLIA PROPLETE – GENERIS a créée, une société dédiée, SOVALEM, dont l'objet social est exclusivement réservé à l'exécution de la Délégation de Service Public et aux activités connexes qui peuvent y être rattachées avec l'accord du SYTRADEM.

Le délégataire de service public doit assurer les missions suivantes :

- La participation active au suivi de la construction du C.V.E. y compris la phase de réception de l'équipement,
- La participation aux phases d'essais et de réception de l'ouvrage,
- L'incinération des déchets ménagers et assimilés du SYTRADEM,
- L'apport à concurrence de la capacité de l'IUOM, de déchets complémentaires (OM, DIB, refus de tri ou équivalents) et leur traitement, y compris le maintien et le développement de la clientèle,
- La vente de l'énergie produite par la combustion des déchets,
- L'approvisionnement de l'usine en fluides nécessaires à son fonctionnement,
- L'évacuation des mâchefers et leur traitement,
- La gestion de la reprise des produits ferreux et non ferreux issus du traitement,
- L'épuration des fumées y compris la fourniture des réactifs,
- L'évacuation des cendres et des REFIOM, et le traitement dans des installations conformes à la réglementation,
- Le gros entretien et le renouvellement de l'ensemble des installations de l'usine et celui des parties communes avec les autres ouvrages présents sur le site,
- L'entretien courant et la garde de l'ensemble des installations de l'usine et celui des parties communes des autres ouvrages présents sur le site,
- Accessoirement, la fourniture des fluides nécessaires au fonctionnement des autres activités présentes sur le site : quais de transfert et locaux de collecte des déchets du SIRMOTOM, bureaux du SYTRADEM et du SIRMOTOM, et l'évacuation et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales de l'ensemble du site,
- Et, d'une façon générale, toute activité connexe compatible avec ces activités avec accord du SYTRADEM.

4.1.4 Les évolutions de la Délégation de Service Public :

Un avenant n°1 a été signé le 26 juillet 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013, il a pour objet de redéfinir la contribution forfaitaire annuelle du SYTRADEM par rapport aux consommations de produits et aux productions de sous-produits et aux économies réalisées au cours du premier exercice, ainsi que d'introduire une rémunération au profit de SOVALEM sur la vente de chaleur.

Un avenant n°2 a été signé le 6 novembre 2014, il a pour objet de permettre la récupération par le Délégataire de la part de TVA que le délégant n'a pu récupérer sur la construction de l'usine.

Un avenant n°3 a été signé en vue d'intégrer les économies liées au changement de réactif pour le traitement de fumées. Date d'effet : 1^{er} janvier 2016.

Un avenant n°4 a été rédigé en vue de préciser les champs exacts de l'intervention du délégataire, notamment pour tout ce qui concerne les opérations de transfert de la collecte sélective et du verre. A été signé le 19 juillet 2017.

Un avenant n°5 a été signé le 19 octobre 2017, il a pour objet de définir les conditions dans lesquelles SOVALEM assure le traitement des mâchefers issus de l'Unité de Valorisation Énergétique de Montereau suite à la défaillance de la société YPREMA.

Un avenant n°6 a été signé le 14 décembre 2017, il a pour objet de définir les conditions financières des apports complémentaires réalisés au-delà des 40 000 – 48 000 tonnes initialement prévues dans la DSP.

Un avenant n°7 a été signé en Janvier 2019, il a pour objet prendre en compte les évolutions réglementaires liées à l'application de la Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE) suite à l'adoption de la loi de finance rectificative n°2017-1775 du 28 décembre 2017, fixant les conditions d'exonération de la CSPE.

Un avenant n°8 a été signé le 24 juillet 2019, il a pour objet de prendre en compte les évolutions techniques et financières induites par l'extension de capacités de traitement du site dont pourra bénéficier l'exploitant, ainsi que les évolutions financières liées à l'extension du plan GER.

Un avenant n°9 a été signé le 29 décembre 2019 ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles SOVALEM assure le traitement des mâchefers issus de l'Unité de Valorisation Énergétique de Montereau dans le cadre du recours à une filière de valorisation locale (REP). L'ensemble des dispositions prises dans cet avenant annulent et remplacent les dispositions techniques et financières prises dans l'avenant n°5.

4.2 Événements marquants - 2021

Incidents majeurs survenus en 2020:

Un incident de fuite au surchauffeur 5, deux incidents de fuite au parcours N°01.

- FOUR - Fuites WATER JACKET, pannes EXTRACTEUR et casse barreaux 415 heures, soit ~4,7% de disponibilité
- CHAUDIÈRE - Fuites 216 heures, soit ~2,5% de disponibilité
- AUTRES 6 heures, ~0.1% de disponibilité
- Soit un total de 631 heures, soit 7,3% de perte de disponibilité totale de l'installation

- Le personnel

Le remplacement "au pied levé" des collaborateurs malades par d'autres a entraîné un volume d'heures supplémentaires de l'ordre de 671 heures principalement pour pallier aux absences COVID

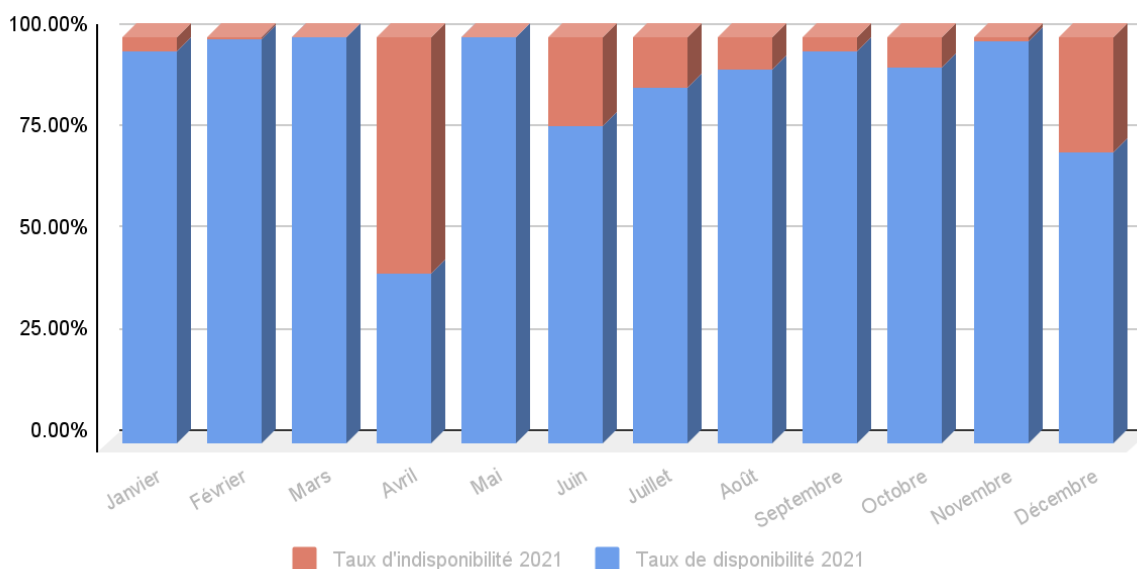
Liste des incidents les plus fréquents ainsi que leurs durées

- Chaudière : 369 h
- Four : 415 h
- Pannes diverses : 40 h
- Distribution électrique : 1.5 h
- Les arrêts techniques : 369 h

Tableau de suivi du fonctionnement du C.V.E en 2021

2021	Heures de marche théorique	Heures de marche	Heures de panne	Heures d'arrêt technique	Heures d'indisponibilité 2021	Taux de disponibilité 2021	Taux d'indisponibilité 2021
Janvier	744	717.99	26.01	0.00	26.01	96.50%	3.50%
Février	672	668.04	3.96	0.00	3.96	99.41%	0.59%
Mars	743	743	0	0.00	0.00	100.00%	0.00%
Avril	720	303	81.00	336.00	417.00	42.08%	57.92%
Mai	744	744.0	0.0	0.00	0.00	100.00%	0.00%
Juin	720	564.5	155.50	0.00	155.50	78.40%	21.60%
Juillet	744	653.1	90.90	0.00	90.90	87.78%	12.22%
Août	744	684.4	59.60	0.00	59.60	91.99%	8.01%
Septembre	720	696.29	23.71	0.00	23.71	96.71%	3.29%
Octobre	745	691.54	53.45	0.00	53.45	92.82%	7.17%
Novembre	720	715.11	4.89	0.00	4.89	99.32%	0.68%
Décembre	744	535.9	208.10	0.00	208.10	72.03%	27.97%
TOTAL	8,760	7,717	707	336	1,043.12	88.09%	11.91%

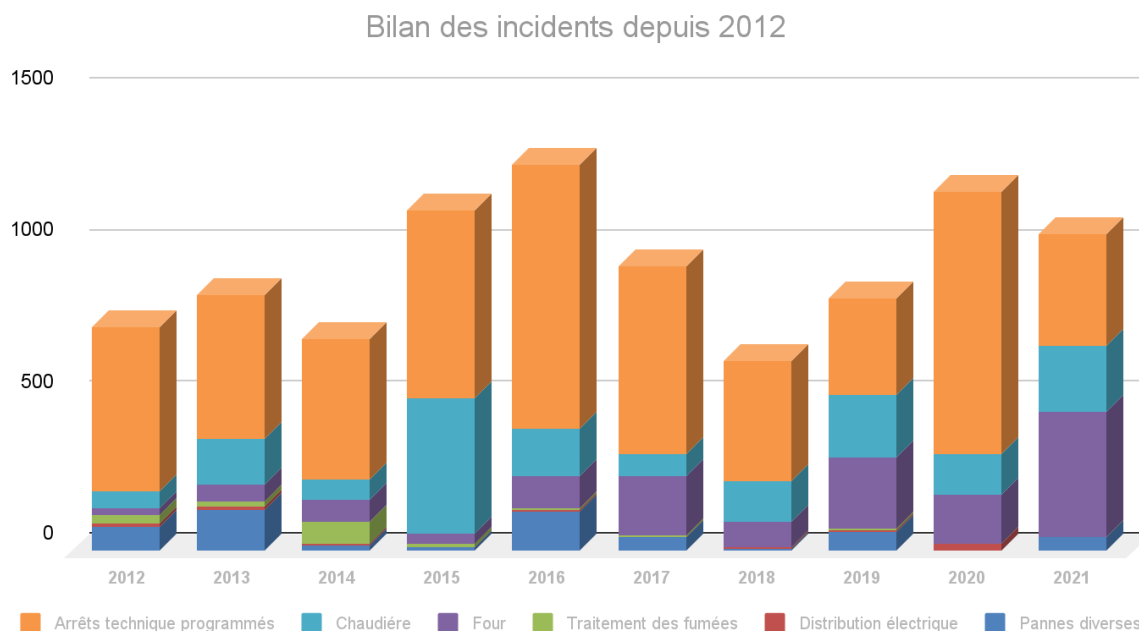
Le taux de disponibilité 2021 est de 88,09 % contre 84,56 % en 2020.

Suivi du fonctionnement 2021


En dehors des arrêts techniques, les incidents majeurs sont répartis entre la chaudière, le four, la distribution électrique et les pannes diverses. Les incidents en 2021 ont été en majorité :

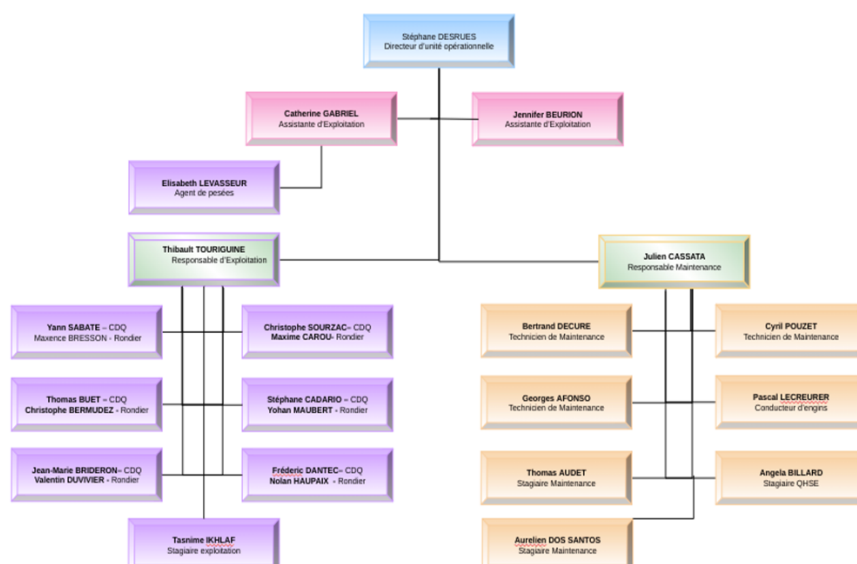
- Des blocages des rouleaux du four et des fuites sur le Water Jacket.
- Des fuites sur un surchauffeur (chaudière).
- Des déraillements de l'extracteur

Tableau récapitulatif des incidents depuis 2012.



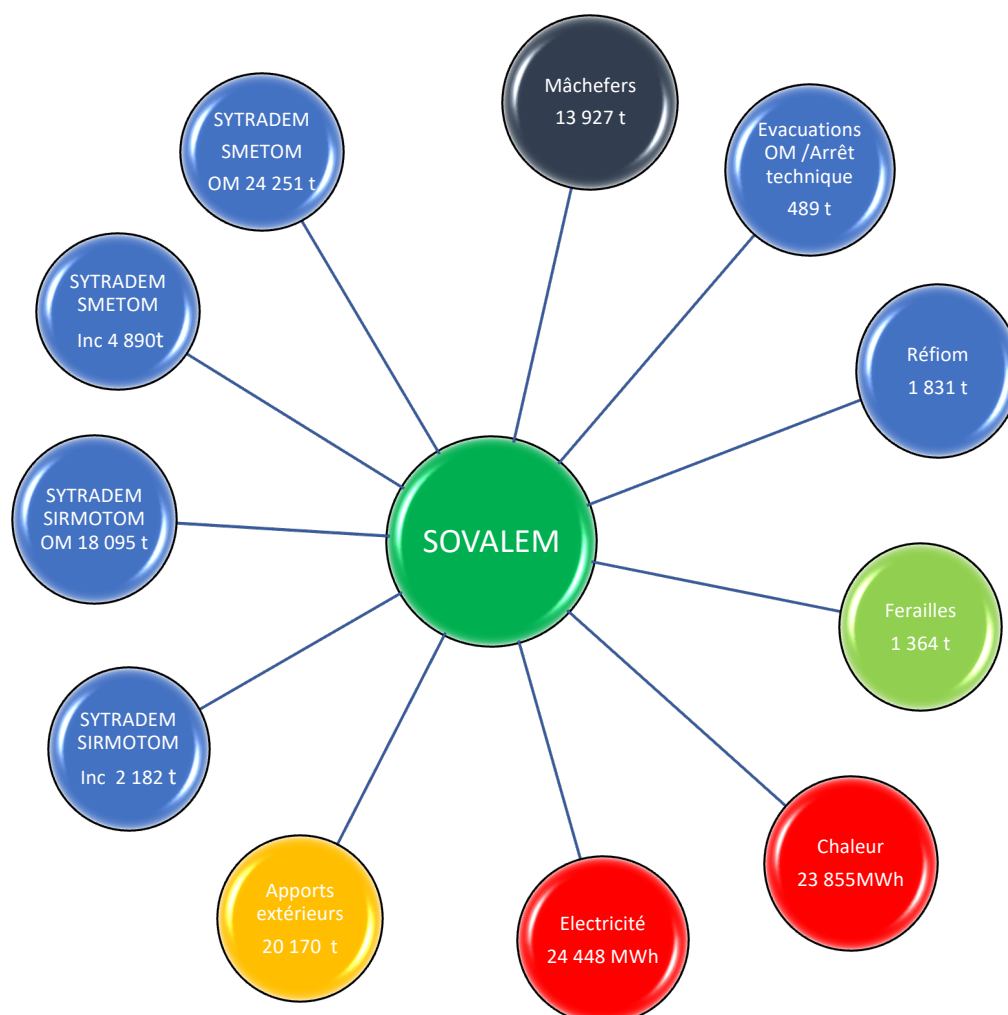
4.3 Organigramme SOVALEM

Suite à des mouvements importants et restructurations internes, l'organigramme de SOVALEM se consolide en 2021 pour se prolonger en 2022 selon le schéma suivant :



Le tuilage des postes en remplacement a été effectué en 2021 pour assurer la continuité 2022.

4.4 Cartographie des flux



4.5 Tonnages entrants

Le Centre de Valorisation énergétique a réceptionné 72 638 tonnes en 2021, soit 49 418 tonnes du SYTRADEM qui représentent 68 %, et 20 170 tonnes d'apports extérieurs qui représentent 27,8 % du flux entrant.

Lors de l'arrêt technique et des différentes pannes, nous avons détourné 489 tonnes, soit 0,7 % des ordures ménagères annuelles réceptionnées, soit seulement 12 % du tonnage détourné l'année précédente.

Le Centre de Valorisation Énergétique reçoit et traite en priorité les déchets suivants :

- Les Ordures Ménagères du SYTRADEM (SIRMOTOM & SMETOM GEEODE),
- Les encombrants incinérables provenant des déchetteries du SYTRADEM.

Pour compléter sa capacité et optimiser la valorisation énergétique, le Centre de Valorisation Énergétique a reçu, au cours de l'année 2020, les déchets tiers suivants :

- Les Ordures Ménagères, déchets industriels banals de la société AUBINE,
- Les refus de compostage de l'usine de GENERIS d'Ozoir La Ferrière,
- Les Ordures Ménagères des U.V.E GENERIS Villejust (SIOM) et GENERIS Vaux le Pénil,
- Les Déchets Industriels Banals (D.I.B.) de clients industriels privés ou des services techniques assimilables aux Ordures Ménagères,
- Les Déchets Industriels Banals (D.I.B.) des installations de TAIS Villeneuve le Roi.

CLIENT	TONNAGE
SIRMOTOM Déch.	2,182.41
SIRMOTOM OM	18,095.24
SMETOM Déch.	4,889.88
SMETOM OM	24,251.02
TOTAL DES APPORTS SYTRADEM	49,418.55
Aubine Dammarie (D.I.B.)	2,772.76
Aubine Montereau/Provins/Veneux (D.I.B.)	39.86
Coved (D.I.B.)	542.33
DEPOLIA (D.I.B.)	1,117.76
GENERIS Ozoir - (O.M.)	5,702.68
GENERIS Rungis - (O.M.)	37.20
GENERIS VLP - (O.M.)	1,993.24
GENERIS Villeneuve St Georges (DR)	87.24
Hôpital Montereau (D.I.B.)	245.62
LOMBARD ET GUERIN (Marché Montereau - OM)	57.00
Mairie de Montereau (O.M.)	330.30
Nettoyage 3 (D.I.B.)	6.88
SOMOVAL (O.M.)	2,113.20
REVIVAL (D.I.B.)	0.72
Varennes Jarcy (D.I.B.)	0.00
SEMARIV Vert le Grand - (O.M)	0.00
SAICA PAPER EL (D.I.B.)	3,086.84
SIOM - (O.M.)	1,605.62
SYCTOM - (OM)	0.00
SMAB (D.I.B.)	160.60
MARIONNAUD (D.I.B)	7.96
Taïs VLR (DIB)	0.00
Taïs BONNEUIL (D.I.B)	37.58
VALEST- (DR)	112.86
VEOLIA Nogent sur Oise (D.I.B)	111.58
TOTAL DES APPORTS EXTERIEURS	20,169.83
TOTAL DES APPORTS	69,588

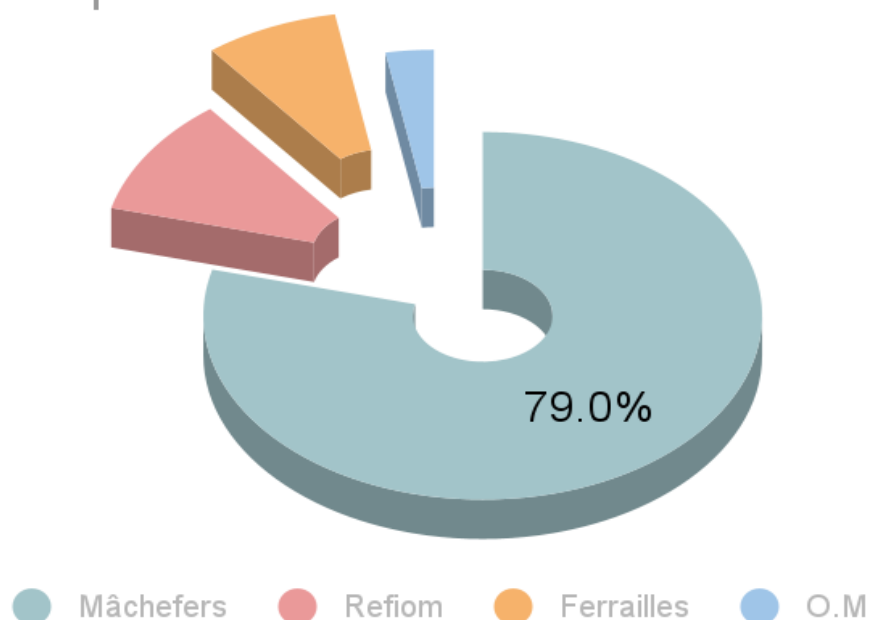
4.6 Flux sortants

Les mâchefers, qui représentent la fraction minérale et incombustible du déchet, ont été évacués sur l'unité de valorisation de la REP. Le Sytradem a acté par avenant le recours à cette nouvelle filière pérenne de proximité à des conditions tarifaires très favorables par rapport à la lointaine filière alsacienne. Ils représentent 79% du tonnage sortant.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères (REFIOM) sont envoyés chez EMTA à Limay (78) pour y être stabilisés puis enfouis.

Les ferrailles issues du déferrailage des mâchefers sur site, sont envoyées en recyclage à la société PREFERNORD à Fretin (59).

Répartition des évacuations 2021



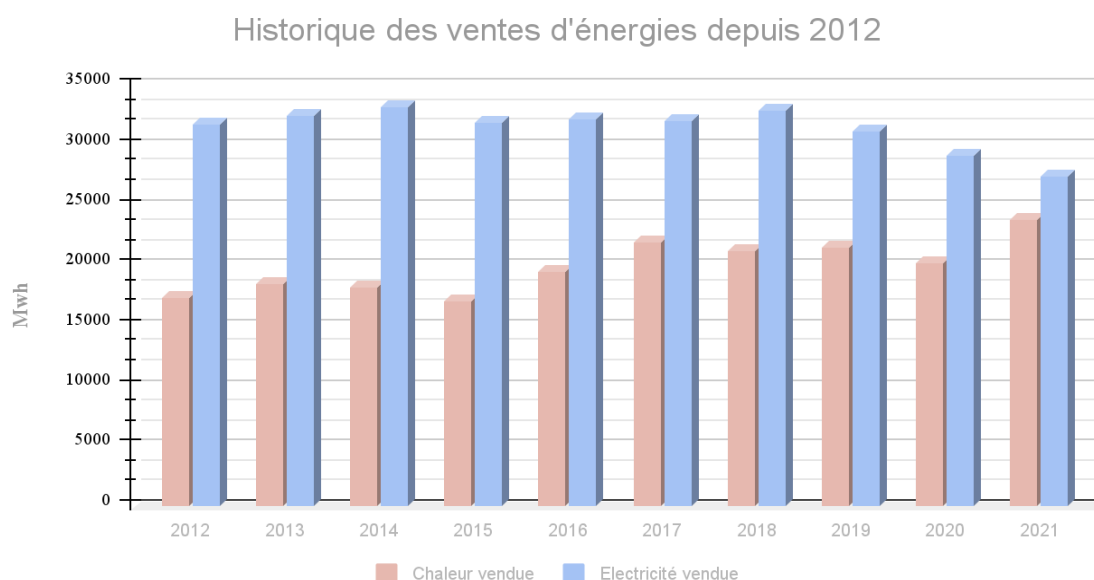
4.7 Valorisation et performances énergétiques

4.7.1 La valorisation :

Bilan et ratio de valorisation 2021	TOTAL
Tonnage incinéré (t)	69,578
Chaleur vendue (MWh)	23,855
Chaleur vendue par tonne incinérée (KWh/t)	343
Electricité produite	31,956
Electricité produite par tonne incinérée (KWh/t)	459
Electricité vendue à un tiers (MWh)	27,449
Electricité vendue à un tiers par tonne incinérée (KWh/t)	395
Electricité consommée totale du site (MWh)	5,204
Electricité consommée totale du site par tonne incinérée (KWh/t)	75
Electricité achetée (MWh)	697
Electricité achetée par tonne incinérée (MWh/t)	10

La valorisation énergétique du site en 2021 comparée à 2020: l'électrique a connue une légère baisse de 6% (459 kWh/t) contrairement au thermique qui lui une augmentation de 17% (343 kWh/t), soit un équilibre dans la répartition des énergies. L'électricité achetée par tonne d'O.M incinérée est en hausse de 42 %.

Le graphique ci-dessus montre la répartition des ventes d'énergies depuis 2012.

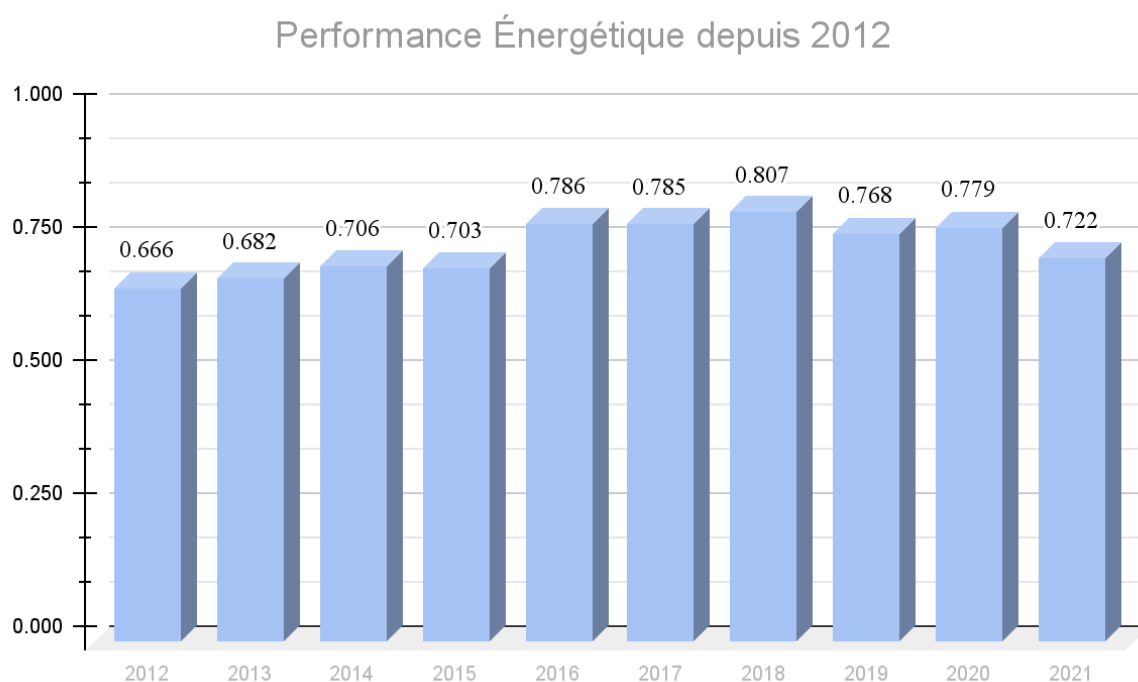


L'analyse de ces deux graphiques fait apparaître la recherche d'une stabilité de vente thermique sans dégrader la puissance totale fournie qui a pour but une meilleure production électrique pendant les mois hivernaux.

4.7.2 La performance énergétique :

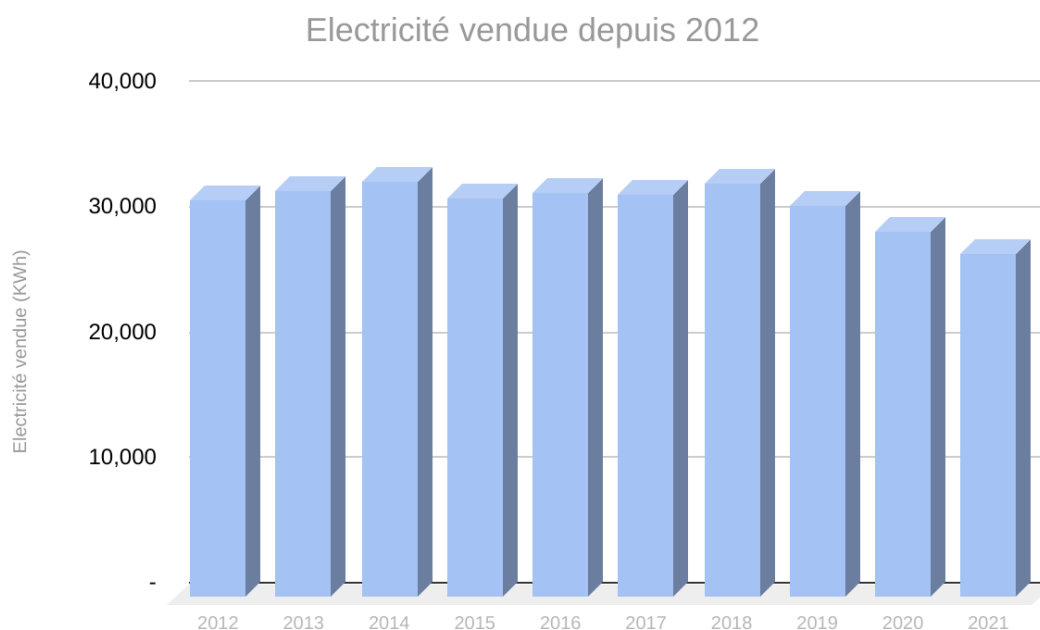
Le graphe ci-dessus montre que la performance énergétique a été améliorée depuis 2012 grâce à la réduction de l'achat d'énergie et une baisse de consommation de l'usine. A partir de 2016, on constate une augmentation significative qui est due au changement du mode de calcul de la Performance Énergétique selon l'arrêté du 7 décembre 2016. Pour l'année 2020 la P.E est en légère augmentation malgré les pannes et les incidents de l'année.

La performance énergétique du C.V.E. sur l'année 2021 est de 72.22 %. L'activité de traitement est donc bien considérée comme valorisation selon le seuil (R1) fixé à 65 % pour notre installation.

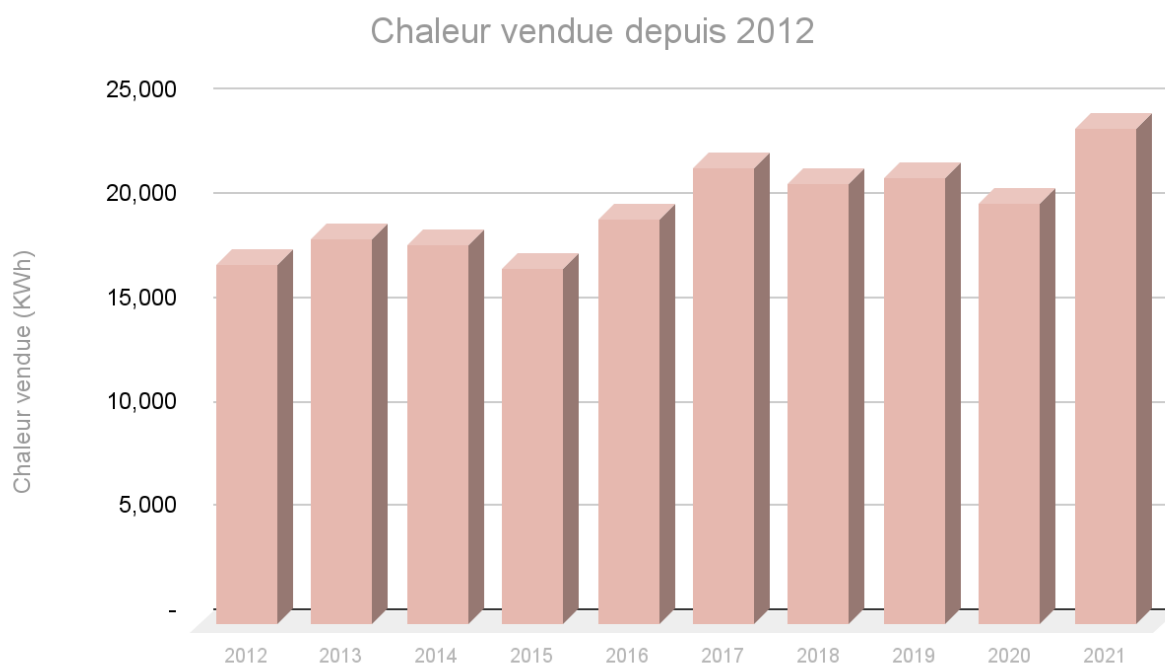


L'arrêté du 3 août 2010, modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002, comporte une formule dite de « performance énergétique » qui doit être de 65% pour les incinérateurs mis en service après le 31 décembre 2008, faute de quoi, ils ne seraient plus justiciables du terme de « valorisation énergétique » et auraient une TGAP supérieure.

Les graphiques ci-dessous comparent les productions d'énergies depuis 2012 :



La vente d'électricité, représente 86 % de la production totale, le solde étant utilisé pour l'autoconsommation de l'usine.



Le C.V.E. ayant une consommation stable, dépendant essentiellement du nombre d'équipements en fonctionnement, les variations de vente s'expliquent uniquement par la capacité de l'Unité de Valorisation Énergétique à produire plus ou moins d'électricité pour des conditions données comme la température extérieure.

La vente thermique représente 23.855 MWh en 2021. Remarquons la disparité de vente entre les mois hivernaux où le chauffage y est vendu principalement, et, l'eau chaude sanitaire seule pour les mois estivaux.

Pour rappel, la convention de fourniture de chaleur liant la Commune, Eriva, le Sytradem et Sovalem prévoit en priorité estivale du 01 avril au 31 octobre une production de 11.000 MWh et hivernale de 9.697 MWh.

4.7.3 Fonctionnement des équipements du C.V.E.

En 2021, le taux de fonctionnement est de 81,1% contre 84,6% en 2020. On constate que les heures de pannes ont augmenté de 17,44% et les heures d'arrêt technique quant à elles subissent une baisse de 55,38%. Les principales causes des arrêts en 2021 sont des casses sur les rouleaux du four (barreaux), des fuites au Water Jacket, plusieurs fuites sur les parcours chaudière.

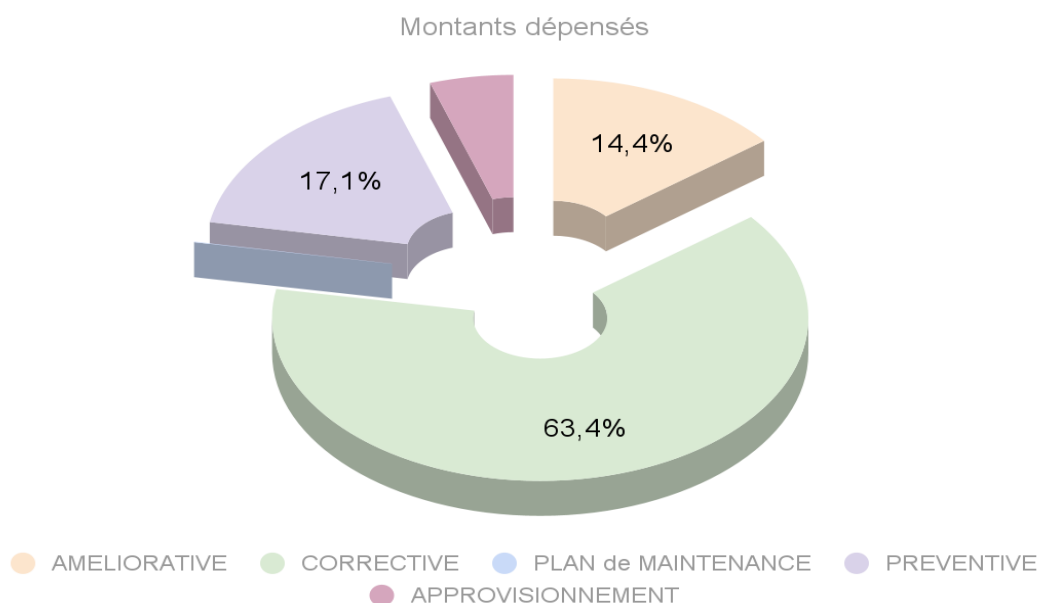
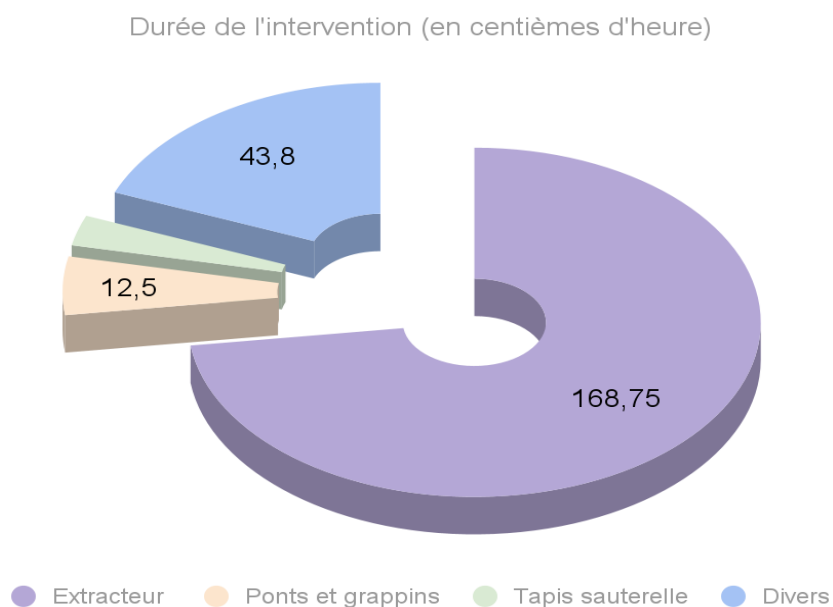
4.7.4 Consommables.

Le passage au bicarbonate confirme une tendance fiable sur la baisse de consommation des autres consommables et une réduction globale des coûts d'exploitation.

La performance globale en termes de consommations mise en relation avec la production d'Energie du CVE met en évidence un fonctionnement qui se stabilise vers un niveau de performance très satisfaisant.

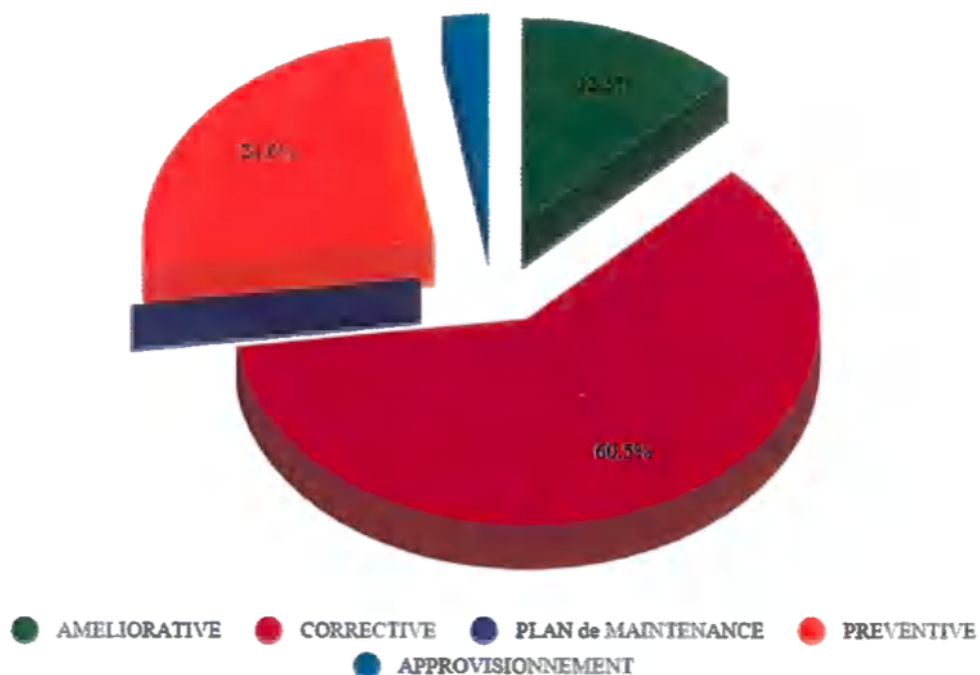
4.7.5 Maintenance.

Les heures d'interventions en astreinte pour 2021 sont au total de 231h55, elles étaient de 181h75 en 2020, soit une augmentation de 27%. On constate que plus de 50% des déclenchements d'astreinte sont dus aux déraillements de l'extracteur.



Le graphique ci-dessus représente la répartition des dépenses par type de maintenance en 2021. Le correctif représente la majeure partie des dépenses de l'usine avec 63,40 %.

Répartition des dépenses par types de maintenances 2020



Le graphique ci-dessus représente la répartition des dépenses par type de maintenance en 2020. Le correctif représente la majeure partie des dépenses de l'usine avec 60,50 %.

4.7.6 Dépenses GER 2021 et Stock GER à fin Décembre 2021 :

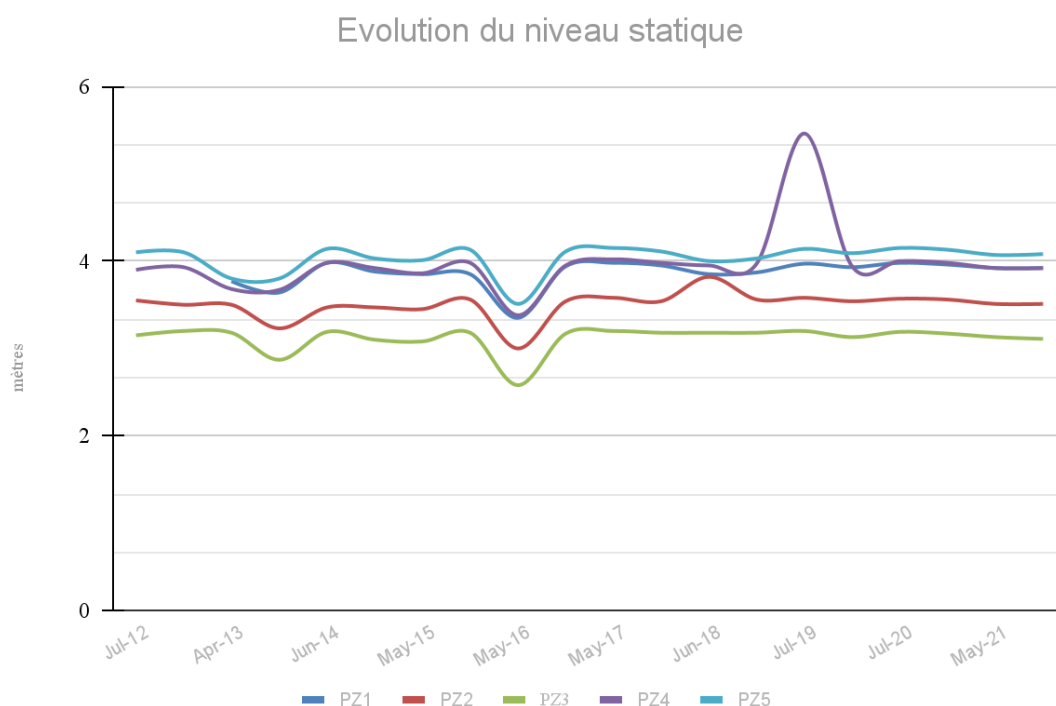
SUIVI DU COMPTE DE GER en €						
Années	RECETTES* après correction de la FR	DÉPENSES** Bilan GER	SOLDE ANNUEL	SOLDE CUMULE	STOCKS	DEPENSES Plan de maintenance contractuel
2011	237 133	-	237 133	237 133	NÉANT	-
2012	578 291	- 185 262	393 029	630 162	NÉANT	238 000
2013	586 802	- 452 315	134 488	764 650	255 157	356 000
2014	591 674	- 400 217	191 456	956 106	266 030	500 500
2015	596 836	- 824 402	- 227 566	728 540	115 457	550 700
2016	600 679	- 1 029 869	- 429 190	299 349	129 129	1 255 400
2017	608 119	- 1 104 504	- 496 385	- 197 036	116 918	671 300
2018	616 245	- 873 503	- 257 258	- 454 294	107 508	266 000
2019	804 040	- 731 639	- 29 408	- 483 702	178 264	907 000
2020	819 449	1 081 781	262 332	746 034	243 765	630 300
2021	830 034	835 876	34 000	780 034	314 103	1 314 200

4.7.7 Suivi environnemental

Surveillance du milieu naturel

La société BIOTOX est chargée de réaliser un bilan des retombées atmosphériques du CVE et du suivre les éventuelles pollutions du milieu naturel.

En 2020, plusieurs dépassements ont eu lieu au cours de l'année. Ces dépassements sont probablement dus au rinçage des canalisations suite à leur empoussièrément lors d'une période sèche. Il est à signaler qu'aucune moyenne annuelle ne dépasse les seuils autorisés. Les canalisations ainsi que les séparateurs sont nettoyés chaque année conformément à la réglementation.



Le PZ5 présente la plus forte concentration en Manganèse, cependant aucune valeur de référence n'est disponible. Une investigation environnementale est prévue en 2022 avec le bureau d'étude GEOTEC. Nous souhaitons déterminer l'origine de ces concentrations.

Les métaux tels que l'Antimoine, le Cadmium, le Chrome, le Cuivre, l'Étain, le Mercure, le Plomb, le Zinc n'ont été détectés sur aucun des Piézomètres lors de cette année. Les niveaux statiques de la nappe sont homogènes cette année. On relève également l'absence totale d'hydrocarbures. Les qualités d'eau analysées sur l'ensemble de nos piézomètres sont donc correctes.

Des réunions de concertation avec la SAM et un plan d'action a été défini afin de mettre en place un nouveau piézomètre sur le site afin de répondre aux interrogations posées lors de la CSS.

5 Indicateurs financiers

5.1 Transfert et transport

SUIVI ENGAGEMENT DEPENSES TRANSPORT (en € HT)

	OM	EMBALLAGES *	PAPIERS *
Janvier	16 284,94 €	13 456,41 €	432,04 €
Février	14 926,45 €	11 585,33 €	219,20 €
Mars	18 144,63 €	12 983,71 €	222,38 €
Avril	19 982,52 €	13 719,96 €	206,32 €
Mai	16 584,58 €	13 021,55 €	
Juin	19 183,90 €	14 213,11 €	429,70 €
Juillet	16 834,65 €	13 418,37 €	202,98 €
Août	16 910,60 €	12 359,92 €	199,80 €
Septembre	18 587,94 €	13 542,60 €	174,72 €
Octobre	17 279,08 €	12 822,29 €	157,00 €
Novembre	16 688,76 €	13 169,46 €	214,35 €
Décembre	17 921,66 €	14 494,85 €	175,23 €
TOTAL :	209 329,71 €	158 787,56 €	2 633,72 €

TOTAL GENERAL 2020 568 634,19 € HT

TOTAL GENERAL 2021 579 163,46 € HT

EXPLOITATION DE LA PLATEFORME DE TRANSFERT DE NANGIS

Janvier	16 853,87 €
Février	16 681,72 €
Mars	17 074,51 €
Avril	18 066,27 €
Mai	16 944,14 €
Juin	17 727,51 €
Juillet	18 092,52 €
Août	16 751,59 €
Septembre	17 697,17 €
Octobre	17 033,22 €
Novembre	18 642,33 €
Décembre	16 847,62 €
TOTAL :	208 412,47 €

Le cout du transfert a augmenté de 10 500 € HT en 2021 par rapport à 2020 soit une hausse de 1,85 %
Les tonnages réceptionnés ont quant à eux augmenté de 3 % ;

En relatif, cela traduit les bonnes conditions de renouvellement du marché de transport et d'exploitation de la plateforme de transfert.

5.2 Tri et Valorisation

SUIVI ENGAGEMENT DEPENSES TRI (en € HT)

	REFUS	EMBALLAGES *	PAPIERS *
Janvier	5 319,66 €	67 074,59 €	pas de livraison
Février	4 796,82 €	56 523,10 €	pas de livraison
Mars	5 963,04 €	64 975,43 €	pas de livraison
Avril	5 629,13 €	68 415,48 €	pas de livraison
Mai	6 432,13 €	65 009,70 €	pas de livraison
Juin	5 813,19 €	70 715,99 €	pas de livraison
Juillet	7 834,53 €	66 817,55 €	pas de livraison
Août	5 700,80 €	61 578,22 €	pas de livraison
Septembre	8 974,69 €	67 558,68 €	pas de livraison
Octobre	7 217,21 €	63 814,46 €	pas de livraison
Novembre	4 410,79 €	64 589,87 €	pas de livraison
Décembre	8 222,18 €	71 941,21 €	pas de livraison
	76 314,17 €	789 014,28 €	- €

TOTAL GENERAL 2020 807 287,30 € HT dont refus 6.41 %

TOTAL GENERAL 2021 865 328,45 € HT dont refus 8.82 %



Au total, le coût du tri s'élève en 2021 à 865 328,45 €HT contre 807 287,30 €HT en 2020. Cette augmentation est principalement due à la baisse de qualité du tri et donc à l'augmentation des charges de traitement des refus.

5.3 Traitement des déchets ultimes

5.3.1 Rémunération de SOVALEM

La rémunération versée par le SYTRADEM à SOVALEM au titre de l'année 2021 s'élève à 2 437 059,81 € HT.

5.3.2 Recettes de l'activité de l'UVE :

Le SYTRADEM a perçu au titre de l'année 2021 la somme de 458 470,35 €HT, (contre 372 619,06 € HT en 2020) dont 330 586,93 €HT au titre des ventes de chaleur, 66 811,04 €HT au titre des ventes de métaux, et 61 072,38 €HT au titre de l'intéressement aux apports extérieurs.

Le SYTRADEM a perçu au titre de l'année 2021 la somme de 23 948,07 € HT au titre de la redevance de contrôle.

Le SYTRADEM a perçu au titre de l'année 2021 la somme de 35 922,10 € HT au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

5.4 Budget du SYTRADEM

5.4.1 Budget primitif 2021

Montant du budget Primitif 2021
Fonctionnement : 10 842 087.74 €
Investissement : 8 648 876.65 €

5.4.2 - Emprunts

Montant des remboursements emprunts 2021
>>>Emprunts capital : 4 271 785.58 €
>>>Emprunts intérêt : 576 093.96 €

6 CONCLUSION GENERALE et PERSPECTIVES

6.1 Mise en conformité

6.1.1 Remplacement du système informatique de gestion de l'UVE :

La solution informatique permettant le pilotage et la supervision de l'usine fonctionne sous l'interface WINDOWS XP. Le logiciel de pilotage ne sera plus mis à jour sous cette version à compter du mois d'octobre 2021, ce qui induit un risque majeur sur la continuité du fonctionnement de l'UVE.

La décision de réaliser l'investissement a été différée. Les commandes en cours ont été stoppées pour être finalement reconduites en février 2022 avec toutefois une augmentation des coûts de l'ordre de 25 k€ HT. Le remplacement de la supervision n'a pas pu être réalisée lors de l'arrêt technique conduit en Avril 2022, les délais d'approvisionnement étant trop courts. Les matériels seront livrés et en stock à compter du mois de septembre 2022, ce qui permettra de parer à une défaillance majeure du système.

Le système sera installé lors du prochain arrêt technique programmé en Avril 2023.

6.1.2 Loi AGECE:

Cette mise en conformité incombe au titulaire de l'Arrêté Préfectoral et se résume à :

- la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance des déchets entrant dans la fosse de l'UVE
- relevé et enregistrement des immatriculations de chaque apporteur de déchets
- floutage des visages
- poste de travail permettant la consultation des données
- enregistrement des données/vidéos pendant 1an

Le site sera équipé et conforme courant juillet 2022. Prestataire retenu : DEF Sureté

6.1.3 Mise en conformité au BREF incinération :

Cette mise en conformité incombe au titulaire de l'Arrêté Préfectoral.

Partant du dossier de réexamen réalisé par ANTEA (missionné par le Sytradem) et avec l'assistance de notre direction technique, nous avons établi la liste des travaux / démarches qu'il est nécessaire de mener pour satisfaire à ces nouvelles exigences réglementaires,

Les actions à mener pour le site SOVALEM se résument à :

- la mise en place d'analyseurs mercure ; (estimé à 100/140 k€)
- la modification du logiciel d'acquisition pour l'intégration des périodes de fonctionnement normales (NOC) et autres que normales (OTNOC) ; (estimé à 10 k€)
- la modification de la supervision pour intégration d'un compteur NOC/OTNOC ; (estimé à 10k€)
- la mise en place de nouvelles analyses de paramètres canalisées dans l'air ; (estimé à 15 k€/an)
- la mise en place d'un suivi de l'étanchéité de la fosse ; (estimé à 5 k€/an)
- la mise en place d'une caractérisation périodique de déchets entrants MODECOM ; (estimé à 5k€/an)
- la mise en place de procédures ; (temps homme = estimé à 100h)

Au 1^{er} juin 2022 – Les commandes ont été passées par SOVALEM et font l'objet d'un bon de commande spécifique émis par le SYTRADEM.

Prestataire retenu : ENVEA pour la fourniture et l'installation de l'analyseur de mercure en continu

6.2 Perspectives 2022 : Unité de valorisation Énergétique

Tonnages extérieurs :

Sécurisation des tonnages extérieurs : Dépôt du dossier auprès de la DRIEE pour l'augmentation de la « zone de chalandise de l'UVE » en intégrant les tonnages produits dans les bassins de vie :

- de la Communauté de communes Yonne Nord (89).
- de la Communauté de communes du Nogentais (10).

Élaboration d'un projet d'augmentation progressive des prix de réception des tonnages extérieurs en concertation avec SOVALEM.

Trajectoire TGAP :

TGAP INCINERATION									
Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)							Sites concernés
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025	
Installations non autorisées	tonne	125	125	130	132	133	134	135	
A - Installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité	tonne	12	12	17	18	20	22	25	
B - Installations autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/Nm3	tonne	12	12	17	18	20	22	25	
C - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égale à 0,55	tonne	9	9	14	14	14	14	15	
D - Installations relevant à la fois des A et B	tonne	9	9	14	14	17	20	25	
E - Installations relevant à la fois des A et C	tonne	6	6	11	12	13	14	15	Site de La Veuve
F - Installations relevant à la fois des B et C	tonne	5	5	10	11	12	14	15	
G - Installations relevant à la fois des A, B et C	tonne	3	3	8	11	12	14	15	Sites de Chaumont et La Chapelle St Luc
H - Installations autorisées dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,7 et réalisant une valorisation énergétique des résidus à haut pouvoir calorifique qui sont issus des opérations de tri performantes	tonne	-	-	4	5,5	6	7	7,5	
I - Autres installations autorisées	tonne	15	15	20	22	23	24	25	

A tonnages livrés par le SYTRADEM en 2022 équivalents à ceux livrés à l'UVE en 2021, l'augmentation de la TGAP représente un surcôt net de 148 254 € HT.

Remplacement du système informatique de gestion de l'UVE :

La solution informatique permettant le pilotage et la supervision de l'usine fonctionne sous l'interface WINDOWS XP. Le logiciel de pilotage ne sera plus mis à jour sous cette version à compter du mois d'octobre 2021, ce qui induit un risque majeur sur la continuité du fonctionnement de l'UVE. Investissement à prévoir de 100 k€ HT. Cet investissement pourrait être pris en charge sur l'enveloppe GER (équipement fournis à l'exploitant dans le cadre de la DSP) .

Mise en place d'un système d'analyse en continu du mercure :

Une nouvelle mesure réglementaire impose la mise en place d'un système d'analyse en continu du mercure pour évaluer le bon fonctionnement du système de traitement des fumées. La mise en place de ce système est évaluée à 100 K€ HT en termes d'investissements et à 7 K€ HT pour sa maintenance.

6.3 Perspectives 2022 : Tri - Valorisation

Le SIRMOTOM et le SMETOM après concertation ont décidé de faire évoluer leurs schémas de collecte sélective et de supprimer la séparation des flux de déchets valorisables pour ne constituer qu'un seul flux en Multimatériaux (papiers + emballages) afin de répondre à l'appel à projet lancé par CITEO pour la mise en place de l'extension des consignes de tri.

De ce fait, un avenant au marché de tri et à celui de transport et transfert est en cours de rédaction pour intégrer ce flux au bordereau des prix unitaires.

Réflexions pour l'intégration de la démarche groupée avec le SMITOM Lombric et le SIVOM - Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour créer un groupement d'autorités délégantes pour la construction et l'exploitation d'une centre de tri sur le site de Vaux le Pénil